



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

PAR COURRIEL

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC
Madame Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale
Palais fédéral Nord
3003 Berne

Courriel : finanzierung@bav.admin.ch

Fribourg, le 19 janvier 2021

Crédit d'engagement pour l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs (TRV) pour les années 2022 à 2025 : consultation publique

Madame la Conseillère fédérale,

Par courrier du 7 octobre 2020, vous nous avez invité à prendre position sur l'Arrêté fédéral portant allocation d'un crédit d'engagement destiné à l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs pour les années 2022 à 2025, et nous vous en remercions.

Le Conseil d'Etat de Fribourg salue la clarté et la cohérence du rapport explicatif accompagnant cet arrêté. Nous jugeons toutefois le montant du crédit d'engagement soumis à consultation, 4398 millions de francs, insuffisant. D'une part, l'OFT a évalué les besoins d'indemnités pour la période 2022-2025 à 4462 millions de francs. D'autre part, et surtout, si le calcul de l'OFT présenté dans le rapport explicatif est cohérent, certains aspects n'ont pas été pris en compte ou l'ont été insuffisamment :

- > Le montant de ce crédit d'engagement doit ainsi prendre en considération des répercussions de la pandémie du nouveau coronavirus sur la période 2022-2025. Il n'est pas exclu qu'elle sévise au-delà de 2021 et affecte toujours la fréquentation des transports publics, et donc les recettes, ainsi que les charges d'exploitation (par exemple nettoyages plus fréquents, mesures de protection du personnel). En outre, certaines habitudes prises en matière de déplacements lors de cette pandémie risquent de perdurer et d'affecter cette fréquentation (recours au télétravail, utilisation de la voiture ou du vélo pour se rendre au travail ou dans le cadre des loisirs, ce en lieu et place des transports publics).
- > Le soutien financier à la recherche et à l'innovation nous paraît trop bas. Il est en effet nécessaire qu'il soit plus important, notamment pour ce qui est de l'amélioration du rendement énergétique, de la réduction de l'impact environnemental ainsi que des nouvelles solutions technologiques et de digitalisation.

- > Si nous saluons le fait que le rapport explicatif stipule que le Conseil fédéral entend encourager les offres du trafic de loisirs et les transports nocturnes dans le cadre des bases légales actuelles, nous ne sommes pas certains que cela puisse « se faire dans le cadre du budget actuellement proposé ».
- > Il manque un soutien financier incitatif de la Confédération pour l'acquisition de véhicules peu ou pas polluants dont le coût est plus élevé que celui de véhicules conventionnels.
- > La prise en considération d'une hausse moyenne de 1 % par an des indemnités globales, afin de tenir compte des besoins des entreprises non consultées pour le calcul du montant du crédit d'engagement, ne suffira pas, selon nous, à « absorber des demandes non encore formulées explicitement ». Nous pensons notamment aux projets d'acquisition de véhicules du TRV peu ou pas consommateurs en énergies fossiles.

En effet, si la Confédération souhaite atteindre les objectifs climatiques qu'elle s'est fixée, l'acquisition de véhicules non polluants par les entreprises de transport doit être fortement encouragée et accélérée. Partir du « principe que les changements de matériel roulant se feront de manière échelonnée, au fur et à mesure des renouvellements « naturels » des véhicules » ne nous paraît pas suffisant. Nous tenons également à souligner, dans ce cadre, l'importance primordiale des transports publics régionaux dans la politique de développement durable et de report modal.

Pour toutes ces raisons, nous pensons qu'un montant plus important que celui prévu par le projet de crédit d'engagement mis en consultation est nécessaire à l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs pour les années 2022 à 2025.

A noter également que nous sommes intéressés à obtenir la liste des quelques « 90 projets induisant une évolution significative des indemnités par rapport à la situation planifiées pour 2019 » mentionnée à la page 16, point 3.1.2 du rapport explicatif.

Nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Jean-François Steiert, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat